



[Accueil](#)
[Plan du site](#)
[Contactez-nous](#)
[Qui sommes-nous ?](#)
[ENGLISH](#)

ACCÈS DIRECT


- [Catalogue et achat de documents](#)
- [Enquêtes publiques](#)
- [Produits, processus et services certifiés](#)
- [Systèmes enregistrés](#)
- [Voir mon panier](#)

Normalisation

- > [Processus d'élaboration d'un document normatif](#)
- > [Catalogue et achat de documents](#)
- > [Programme de travail](#)
- > [Enquêtes publiques](#)
- > [Notifications](#)
- > [Comités de travail](#)
- > [Documents archivés](#)
- [Certification](#)
- [Enregistrement de systèmes](#)
- [Évaluation des laboratoires](#)
- [À l'international](#)
- [Publications](#)
- [Nouveautés](#)
- [Liens intéressants](#)
- [Documents offerts gratuitement](#)

→ Aperçu du document

Numéro	1809-300 BNQ Français	Projet de modification
Titre	<i>Travaux de construction - Clauses techniques générales - Conduites d'eau potable et d'égout</i>	
Anglais	An English version of this standard is not available. The following is a free translation of the French title. Construction Works - General Specifications - Drinking Water and Sewer Lines.	
Publication	2004-07-16	Édition 3

Version	Nb pages	Taille (Ko)	Format	Prix (CAD)
 Papier	331		Standard	250 \$
<p>→ Voir mon panier → Continuer à magasiner → Aide</p> <p>Pour acheter ce document en ligne :</p> <p>1 - Cliquez sur le chariot (pour ajouter le document à votre panier)</p> <p>2 - Cliquez sur « Voir mon panier » (pour confirmer votre achat)</p>				

Classification internationale pour les normes (ICS)

13.020	Protection de l'environnement
13.060	Qualité de l'eau
19.020	Procédures et conditions d'essai en général
23.040.01	Canalisations et accessoires en général
67.250	Matériaux et articles au contact des aliments
91.140.60	Systèmes de fourniture d'eau
93.010	Génie civil en général
93.020	Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
93.025	Systèmes externes d'adduction d'eau
93.030	Systèmes externes d'évacuation des eaux usées

Champ d'application

OBJET. --- Spécification des clauses techniques générales qui régissent la construction de conduites d'eau potable et de conduites d'égout à des fins municipales.

DOMAINE D'APPLICATION. --- Le présent devis normalisé s'applique à des ouvrages dont la profondeur du radier est d'au plus 7 m (l'ingénieur concepteur doit valider la conception de tous les ouvrages pour toutes les profondeurs jusqu'à 7 m) et concernent :

- a) l'excavation et le remblayage des tranchées;

- b) la fourniture, le transport, la manutention et la pose des conduites d'eau potable et d'égout;
- c) la fourniture, le transport, la manutention et la pose de tous les matériaux et de toutes les pièces nécessaires à la confection des regards d'égout, des puisards, des vannes, des poteaux d'incendie, des chambres des vannes, des branchements d'eau potable et des branchements d'égout;
- d) tous les raccordements nécessaires, y compris les raccordements avec les conduites existantes;
- e) tous les accessoires nécessaires à la bonne exécution des travaux prévus dans les documents du marché;
- f) tous les essais exigés dans le présent devis normalisé;
- g) l'installation des conduites d'eau potable et d'égout et de leurs accessoires, à partir de 1 m de la paroi extérieure du mur de tout bâtiment;
- h) l'installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable pour les branchements affectés par les travaux, ainsi que les exigences relatives au maintien d'une protection contre les incendies lorsqu'une telle protection est spécifiée dans le devis des clauses techniques particulières.

Au-delà d'une profondeur de radier de 7 m, l'ingénieur concepteur doit préciser ses exigences dans le document des clauses techniques particulières. L'ingénieur concepteur doit prendre en considération les caractéristiques physiques et les limitations des matériaux dans la conception de ces ouvrages particuliers, notamment parce que tous les matériaux n'ont pas la même durée de vie en fonction des conditions d'utilisation.

Le présent devis normalisé s'applique également à tous les travaux nécessaires pour la mise en oeuvre de tous les ouvrages prévus dans les plans des conduites d'eau et d'égout annexés aux documents du marché, À L'EXCEPTION DES PONCEAUX.

Mots clés

aqueduc — assise — bague d'étanchéité pour canalisation — borne-fontaine//poteau d'incendie — branchement — canalisation//conduite — chambre des vannes — clauses techniques — compactage//compaction — conduite/canalisation d'eau potable — conduite/canalisation/tuyau/bouche d'égout ou d'eaux usées — conduite/tuyau de refoulement — conformité//certification — construction//travaux de construction — déformation des conduites — désinfection — devis//devis normalisé — eau [en général] — eau potable — eaux usées/pluviales — égout//eaux usées — enrobage — excavation — génie civil — infrastructure urbaine — matériau de

construction — plastique/thermoplastique [en général] —
pompage//poste de pompage — produit en acier — produit en béton —
produit en cuivre — puisard — regard [en eau, plomberie et
assainissement] — remblayage — réseau [en eau, plomberie et
assainissement] — route//rue//autoroute//voie de circulation —
travaux publics — travaux routiers/de voirie — tuyau/raccord/produit
en fonte — tuyau/raccord/tuyauterie/tube [en général] — voirie//voirie
réseau divers (VRD)

Modification(s) au document

M1 Projet de modification

 [Retour](#)

[Accueil](#) | [Contactez-nous](#) | [Plan du site](#) | [Sécurité et confidentialité](#) | [Haut de la page](#)